



Refus d'une mission: licenciement

Par **karim**, le **22/02/2011** à **10:41**

Bonjour,rrnJe suis embauché dans mon entreprise en tant que technicien, sur ma fiche de paie j'ai le statut d'agent de maîtrise(bac 3).rnJe suis en disponibilité agence depuis un mois (je me rends a mon agence sans travailler), je suis en intermisssion.rnAujourd'hui on me propose deux mission en déplacement en tant qu'agent d'exploitation.(cariste)rrnJe voudrais savoir les conséquences du refus de ces deux missions qui ne correspondent ni mon métier et ni ma classification (agent de maîtrise);est-ce que avec le refus de ces deux mission, je risque le licenciement.rrnMerci de vos réponses